

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



05176139

~~Deposé au greffe~~ ...
Marche-en-famenne le 25/08/2005
Le greffier.

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/12/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination(en entier) : **Notre-Dame de Nérette**

Forme juridique : ASBL

Siège : 6900 MARCHE-EN-FAMENNE , rue de Nérette, 2

N° d'entreprise : 4172.986 51

**Objet de l'acte : modification aux statuts et renouvellement du conseil d'administration
(Assemblée générale du 30.08.2004)**

MODIFICATION AUX STATUTS:**Article 2:**

Ajouter : « dans l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne »

Article 3 alinéas 1 et 2 :

Remplacer "objet" par "but".

Article 4 :

compléter cet article par : « Le conseil d'administration tient au siège de l'association un registre des membres. Toutes les décisions d'admission, de démission ou d'exclusion des membres sont inscrites dans ce registre par les soins du conseil d'administration endéans les 8 jours de la connaissance que le conseil a eue de la décision. »

Article 10 .

Remplacer « l'objet social » par « le but ».

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est renouvelé pour 4 ans dans la composition suivante:

Président: GUSTIN Philippe, Inspecteur retraité, La Campagnette, 37 à 6900 MARCHE,

Secrétaire: LEONARD Mane, directrice d'école retraitée, rue Américaine, 21 à 6900 MARCHE

Membres: PARFONRY Béatrice, enseignante, Chaussée de l'Ourthe, 109 à 6900 MARCHE

YANDE Anny, éducatrice-économe, rue des Mésanges, 9 à 6900 MARCHE

Les statuts prévoient qu'envers les tiers, l'ASBL est valablement engagée par les signatures réunies de 2 administrateurs.

Pour toute comparution en justice, devant notaire, ou toute autorité publique, de même que pour tout acte de procédure, l'association est valablement représentée par 2 administrateurs, sans que ceux-ci doivent justifier de leurs pouvoirs.

Le soussigné Philippe GUSTIN, agissant comme administrateur, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Fait à Marche le 11 août 2005

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature